

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS88

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Guedj, M. Califer et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« dans les lieux d'accueil des jeunes enfants, en particulier les écoles maternelles et primaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer le développement d'outils de mesure des risques liés à l'exposition aux écrans numériques dans les lieux d'accueil des jeunes enfants, notamment dans les écoles maternelles et primaires.

Nous ne sommes pas favorables à ce que des outils de mesures soient déployés dans les écoles qui n'ont pas vocation à se transformer en laboratoires d'études sur les enfants.